



AU MIROIR ROYAL

DANS les archives de la ville de Lyon (1), aux papiers des péages, se trouve un petit in-folio imprimé de 12 pages, couverture non comptée, lequel porte en suscription manuscrite : « pour Messieurs les députés de la Chambre du Commerce de la Ville de Lyon, à Lyon. » Il est accompagné de la lettre que voici :

« Messieurs, j'ay recours à votre assistance, et j'ose même me flatter qu'ayant l'honneur de vous présenter un manifeste justificatif pour ma défense, vous voudrez bien embrasser ma cause ; puisque cela regarde tous les négociens et marchands qui vont et viennent de la foire de Beaucaire et qui rencontrent ce péage, de même que bien d'autres ; j'espère qu'on remédiera aux concussions et extorsions, que la plus part de ces fermiers ou receveurs, font

(1) CC. Ch. X. 548, n° 3, pieces 1 et 2.